

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le deux février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe HAMON, Maire.

**Présents :** M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Pascal AMRHEIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, M. Christian CLOUARD, M. Franck FAUVEL, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, M. Alain LAMOUR, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Dominique DESVIGNES (donne pouvoir à M. Jean-Jacques SCHERCHEN), Mme Delphine DANTEC (donne pouvoir à M. Claude COLLIN), Mme Ghislaine FABBRO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre LENTIGNAC), Mme Christine ANTONI (donne pouvoir à M. Patrick PHILIPPE), Mme Delphine ANTONETTI (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR).

**Absents non excusés et non représentés :** Mme Viviane GREINER, Mme Anne-Catherine MEHL, Mme Frédérique GUERIN, Mme Christelle POULIQUEN, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Yves JESBAC, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART.

**Secrétaire :** M. Jean-Jacques SCHERCHEN.

Monsieur LAMOUR : Je constate qu'une fois de plus c'est l'opposition qui fait le quorum. Nous avons accepté de rester la dernière fois mais il est évident que nous n'allons pas systématiquement régler vos problèmes dans la majorité. Nous nous retirons donc de ce conseil municipal qui ne pourra pas avoir lieu puisqu'il n'y aura pas le quorum.

Monsieur HAMON : Nous en prenons acte. Nous ferons donc un conseil municipal un jour prochain avec un minimum de trois jours ouvrés.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée à 20h40.